

# DES LICENCIEMENTS À VENIR, DANS LE CADRE D'UN PSE, À CAUSE DE MAUVAIS CHOIX !

**La conjoncture (Oui Pub, Covid-19, guerre en Ukraine, etc.) n'est pas la seule fautive dans la Bérézina des finances de Milee, ce sont aussi les mauvais choix et le manque d'anticipation des actionnaires !**

**Q**u'est-ce qui a conduit la société Milee à une telle catastrophe financière et à envisager un PSE ? Des choix hasardeux, ainsi que le manque d'anticipation de ses dirigeants. Car avec l'argent de la vente de la filiale Colis Privé, à la place d'acheter des entreprises non rentables et d'embaucher des Directeurs Généraux très coûteux, (vu que le décret sur le OUI PUB était sorti en 2021), il aurait été souhaitable de créer immédiatement le magazine *150euros*, au lieu de le faire dans l'urgence suite à l'annonce du patron des centres Leclerc d'arrêter la distribution des publicités dans les boîtes aux lettres. Maintenant l'entreprise ne serait pas contrainte de licencier autant de personnes !

**Et qui sont les grands perdants dans ce projet de PSE ?** Les salariés au bas de l'échelle (distributeurs, chauffeurs livreurs de colis, manutentionnaires, adjoints techniques, REX, CCL, RA, DA, RAC...). **C'est eux qui vont être impactés par le plan de licenciement et pas les vrais responsables de cette gabegie !**

Ensuite, le cynisme de nos dirigeants ne s'arrête pas là, ils tentent aussi de se débarrasser d'un certain nombre de personnes avec un mandat, pour pouvoir exploiter encore plus les salariés restants dans cette société si elle survit, en supprimant leurs centres (pourtant ayant un potentiel pour le courrier et le *150euros*) ou carrément leurs postes. D'ailleurs à cette date, le CSE n'a toujours pas les études des deux activités (Distribution directe et Colis) les conduisant à prendre la décision de fermer une agence plutôt qu'une autre. La cellule PSE de l'inspection du travail va adorer ! Après, si

**Et qui sont les grands perdants dans ce projet de PSE ? Les salariés au bas de l'échelle (distributeurs, chauffeurs livreurs de colis, manutentionnaires, adjoints techniques (...))**

le PSE n'est pas homologué par la DREETS, comme le prêt par le Tribunal de Commerce de Marseille en novembre dernier, que la Direction ne soit pas étonnée !

**Autre incohérence, un PSE pour l'instant sans financement !**

Nos actionnaires expliquent, à qui veut bien l'entendre, que ce PSE, coutant entre 15 et 20 millions d'euros, sera financé par la vente de trois sociétés ou plus, appartenant au groupe HOPPS. Comment peut-on enclencher un PSE sans argent au départ du plan ! La CGT se pose quelques questions. Est-ce un projet en trompe-l'œil pour gagner du temps ? Permettant ainsi à nos actionnaires de sortir les quelques actifs intéressants pour eux. Ensuite, faut-il s'attendre à une mise en cessation de paiement de l'entreprise ? Affaire à suivre !

**Nouvelle société « Éditions 150euros », l'élection CSE en même temps que le PSE chez Milee !**

Comme ils sont prêts à tout dans cette entreprise, la Direction des Ressources Humaines nous annonce la mise en place d'une élection CSE au sein de la nouvelle société « Éditions *150euros* » dès le mois d'avril 2024 en même temps que le PSE chez Milee, alors qu'ils ont légalement un an pour la faire. Un mélange des genres que l'administration du travail va apprécier ! •



**LA CGT, TOUJOURS A VOS CÔTÉS !**

**Contacts :**

**Sébastien Bernard**, délégué syndical central :  
07 83 86 33 08 / snbd04@gmail.com

Sites : <https://lacgtmilee.over-blog.com> ; <https://filpac-cgt.fr/> ; Facebook « **page La CGT MILEE/groupe MILEE salariés** » ; la chaîne <https://www.youtube.com/@cgtMILEE> et téléchargez l'application en utilisant ce lien : <https://appsgeyser.io/16204242/LA-CGT-MILEE>